FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATEURS
2ème festival polynésien à Toulouse-L'Union du 16 au 18 juillet
L'Union Fenua No Te Heiva 2021
L'Union, Terre des Festivités Polynésiennes 2021

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Entreprise ☐ Association ☐

Nom : _____

N° SIRET : _____ ou N° RNA (associations) : _____

Nombre de personnes présentes sur le stand : _____

Adresse : _____

Tél (port.) : ___/___/___/___/___ Email : _____

Emplacement sur les 3 jours :

- Stand de 6m x 3m
- Matériel mis à disposition :
  - Evier
  - Electricité
  - Arrivée d'eau
  - Evacuation des eaux usées
  - Barnum sur demande (disponibilités limitées, merci de réserver au plus tôt)

Logement demandé : ☐ oui (cocher une option ci-dessous)

☐ non

J'atteste de mon inscription au 2ème festival Polynésien à Toulouse-L'Union Fenua No Te Heiva 2021 du 16 au 18 juillet 2021

Fait à ……, le _____/_____/_____

Signature

<u>Pièces à fournir</u> :

- Copie de la carte professionnelle ou de l'enregistrement préfectoral de l'association
- Copie de l'attestation d'assurance
- Règlement et document annexe « hygiène et sécurité » complétés et dûment signés
- Attestations d'hygiène et sécurité
- Chèque pour l'emplacement de 500 euros
- Chèque de caution de 1000 euros pour une réservation à l'inscription

<u>Logement</u> : 2 options :

- ☐ Hébergement à titre gracieux « La belle hôtesse » (dortoir de 50 lits) situé à 5 minutes (dans la limite des places disponibles)
- ☐ Hébergement dans un hôtel « Campanile » de L'Union à un tarif préférentiel situé à 5 minutes du site

<u>Informations (à lire attentivement)</u> :

1. Une procédure réglementaire a été imposé par la Commune de L'Union et notamment sur la <u>tarification du linéaire des emplacements</u>, l'association Ori Heitiare Tahiti est donc dans la mesure <u>d'imposer un tarif de stand.</u>

2. Afin de vous accueillir au mieux et de proposer le meilleur plan possible à nos visiteurs, **la <u>clôture des inscriptions</u> sera effective le 16 mars 2021**. Toute demande incomplète ou reçue après cette date ne sera pas étudiée (cachet de la poste faisant foi).

3. L'inscription sera considérée comme définitive UNIQUEMENT après réception de toutes les pièces annexes et par l'envoi d'un mail de confirmation à l'exposant.

4. Tout désistement à moins 15 jours de l'évènement, le chèque de caution ne sera pas renvoyé et remboursé.